

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 mars 2023

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le deux mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

CREATION  
D'EMPLOIS NON  
PERMANENTS POUR  
FAIRE FACE A UN  
BESOIN LIE A UN  
ACCROISSEMENT  
SAISONNIER  
D'ACTIVITE

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Bénédicte BARBET, Bruno ZILBERG, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Martin DOUXAMI, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Nancy AGUILERA TORRES, Sonia ANGEL par Lucie FERRANDON, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET, Vincent DURAND par Hélène BERTHOUMIEUX.

ABSENTS : Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Jimmy VIVANTE, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023**

**OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique L. 332-23 2°,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**CONSIDERANT** la nécessité de créer deux emplois non permanents d'agents des espaces verts, de catégorie C à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour les mois de juillet, août et septembre de l'année en cours.

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : DECIDE** la création de deux emplois non permanents d'Adjoint technique au sein du service Espaces verts pour une période de trois mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre inclus afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les postes créés sont à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023, au chapitre 012.

Pour copie conforme,

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstentions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230309-D46-23-DE

Accusé certifié exécutoire

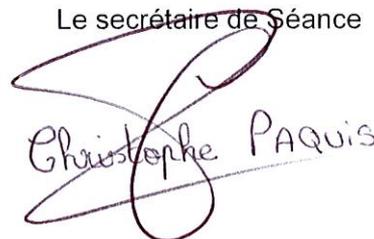
Réception par le préfet : 10/03/2023

Le Maire des Lilas

  
Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

  
Christophe PAQUIS

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le :

**23 MARS 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécourrs citoyens accessible par le site internet [www.telerecourrs.fr](http://www.telerecourrs.fr)